



## INSTITUT NATIONAL d'ASSURANCE MALADIE

### AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHE

Exercice 2024

1. L'INAM, dans le cadre de l'exécution de son budget annuel, gestion 2024 propose d'utiliser une partie de sa dotation budgétaire pour les acquisitions publiques inscrites dans son plan prévisionnel de passation des marchés publics dudit exercice.
2. Les acquisitions programmées au titre des dotations budgétaires, par voie d'appel d'offres ou de demande de renseignement des prix concernent les domaines suivants :

Désignation des acquisitions	Mode de passation	Montant estimatif	Financement
	1) Travaux		
Construction d'un bureau de liaison au CHR Kara avec alimentation réseau et en électricité	DC	3 000 000	Fonds Propres
	2) Fournitures		
Matériel de bureau	DRP	35 160 000	Fonds Propres
Mobilier de bureau	DRP	66 390 400	Fonds Propres
Fourniture de bureau	DRP	18 000 000	Fonds Propres
Matériel informatique	DRP	58 838 000	Fonds Propres
Fourniture informatique	DC	5 000 000	Fonds Propres
Aquisition de matériel de transport quatre roues	AOO	85 000 000	Fonds Propres
Fourniture et déploiement des automates d'enrôlement	AOO	189 426 900	Fonds Propres
Réfection réseau LAN et mise en normes cablagés électriques dans les délégations Kara, Centrale, Maritime, et Kpalimé	DRP	50 000 000	Fonds Propres

	3) Prestations intellectuelles		
Mise en place d'un dispositif de Contrôle Permanent	DRP	30 000 000	Fonds Propres
Elaboration d'un Plan de continuité d'Activité	DRP	30 000 000	Fonds Propres
Elaboration d'un nouveau plan stratégique	DC	10 000 000	Fonds Propres

3. Les marchés seront passés conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur, notamment aux dispositions du décret n° 2022-080/PR du 06 juillet 2022 portant code des marchés publics et aux règles et procédures applicables résultant des conventions de financement légalement souscrites par la République togolaise, le cas échéant et sont ouverts à tous les candidats éligibles.
4. Les avis spécifiques relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence seront publiés, dès leur communication, dans le journal Togo-Presse, le Journal des marchés publics de la République togolaise et sur le site web de l'INAM.
5. Les candidats et soumissionnaires potentiels satisfaisant aux critères d'éligibilité et de qualifications et ayant besoin de renseignements complémentaires, devront s'adresser à : **Responsable marchés publics, au 3<sup>ème</sup> étage du siège de l'INAM, boulevard du 13 janvier, ancienne immeuble de la BSIC, quartier Dékon, 01BP11, Lomé, e-mail : [anounhou@inam.tg](mailto:anounhou@inam.tg), Tel : 79 30 01 12**

La Personne Responsable des Marchés Publics